

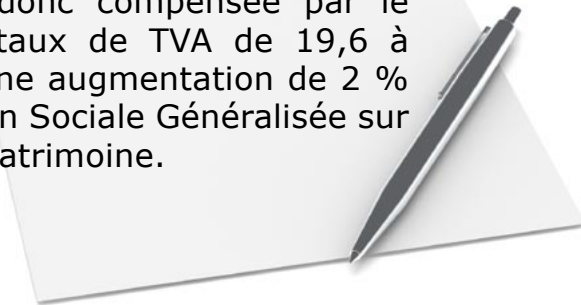
TVA SOCIALE



« Jean-Claude Mailly, le secrétaire général de la Confédération Force Ouvrière a exprimé son hostilité au projet d'augmentation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée : **« le relèvement de la TVA est une erreur économique et un danger social ».**

Le Gouvernement présente son projet d'augmentation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée en première lecture au Parlement

Cette mesure censée favoriser l'emploi et la compétitivité des entreprises devrait entraîner **une baisse de 13,2 milliards d'euros de charges sociales patronales.** Pour l'État, la perte de recettes serait donc compensée par le relèvement du taux de TVA de 19,6 à 21,2%, et par une augmentation de 2 % de la Contribution Sociale Généralisée sur les revenus du patrimoine.



Créée en 1954, la Taxe sur la Valeur Ajoutée est un impôt indirect appliqué sur tous les biens de consommation et les services. **La TVA représente entre 45 et 50% des recettes de l'État. . . .** Quand l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés rapportent 20 et 15 % respectivement.



Qu'est-ce qu'une TVA sociale ?

Le terme de «TVA sociale» prête à confusion car il ne s'agit en aucun cas d'une mesure sociale, c'est-à-dire d'une mesure destinée à améliorer le sort des salariés. La TVA dite sociale consiste à augmenter le taux de TVA pour que cet impôt puisse financer les dépenses sociales.

Le principe de la TVA sociale est d'augmenter le taux de TVA pour financer la protection sociale et de diminuer les charges sociales payées par les entreprises. Il s'agit donc d'un transfert de fond : la baisse des charges pour les entreprises serait compensée par la hausse de la taxe sur les biens de consommation payés par tous. Toute la protection sociale serait alors financée par les consommateurs, donc potentiellement tout le monde, au lieu que ce soit les entreprises actuellement. Pour réaliser ce transfert de fond, il faudrait augmenter la TVA, un point de TVA rapportant en moyenne 7 milliards d'euros supplémentaires. Ainsi, le taux de TVA passerait de 19,6% à 21,2%.

Quelles sont les avantages et les inconvénients de la TVA sociale ?

Avantages de la TVA sociale : des entreprises plus compétitives

Les partisans de la TVA sociale ont plusieurs arguments :

1. En diminuant les charges sociales des entreprises, celles-ci seront plus compétitives, elles pourront davantage embaucher et auront moins envie de délocaliser à l'étranger puisque les taxes sur les entreprises seront faibles en France.
2. Les cotisations patronales sont actuellement payées uniquement par les entreprises présentes en France. Or, avec une TVA sociale, tous les produits seront taxés, notamment ceux qui viennent de l'étranger. De cette manière, la protection sociale est financée par tout le monde, même des entreprises étrangères.

Inconvénients de la TVA sociale : un impôt injuste

L'instauration de la TVA sociale pose de sérieux problèmes.

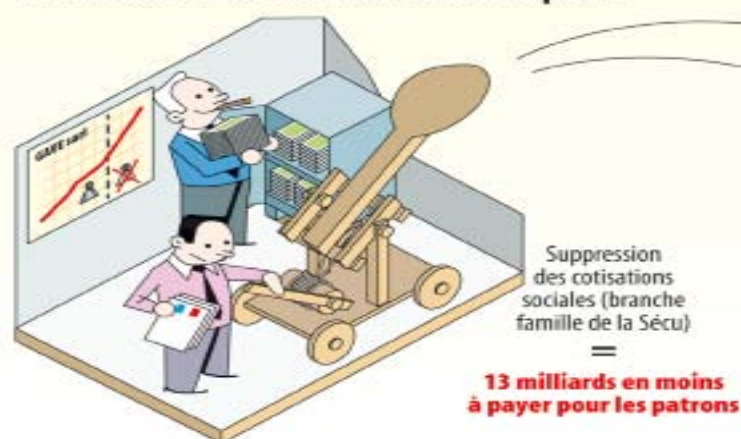
1. Tout d'abord, la TVA est l'impôt le plus injuste de tous les impôts puisqu'il est payé par tout le monde au même taux, quel que soit le revenu.
2. Augmenter le taux de TVA revient à augmenter le prix des produits. Le risque est donc grand de voir une baisse significative de la consommation. La consommation étant le moteur de la croissance économique, cette mesure produirait alors les effets inverses : hausse des prix, baisse de la consommation, baisse de la croissance économique, baisse de la production, augmentation du chômage.
3. Enfin, dernier inconvénient, avec cette mesure, les recettes de l'État pour financer les indemnités chômage, les retraites, les dépenses de maladie, deviendraient entièrement dépendantes de la croissance. Si la croissance économique venait à faiblir, les rentrées d'argent diminueraient et le déficit de l'État s'aggraverait encore plus rapidement que dans le système actuel.

TVA SOCIALE: UNE ERREUR ÉCONOMIQUE... ET UN DANGER SOCIAL

Il prévoit de supprimer les cotisations sociales de la branche famille de la Sécu payées par les employeurs (soit un cadeau de 13 milliards d'euros) et d'augmenter la TVA de 1,6% au 1er octobre (11 milliards d'euros de surcoût pour les ménages).

Sans effet notable sur l'emploi, cette mesure, si elle est adoptée par le Parlement, se traduirait par une augmentation des prix et par une baisse du pouvoir d'achat des salariés.

TVA sociale : une erreur économique...



... et un danger social

